

Réduisons nos déchets : stop à la pub !

Des autocollants Stop Pub sont disponibles en mairie.



Moins de publicités = moins de déchets

Le dispositif Stop Pub consiste à signaler sur sa boîte aux lettres que l'on ne souhaite pas recevoir d'imprimés publicitaires distribués sans adresse.

La [Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine](#) met à disposition de tous des autocollants « Stop-Pub ». Ces autocollants à accoler sur vos boîtes aux lettres sont disponibles en mairie.

À noter : selon les distributeurs mandatés par la ville, les publications municipales peuvent être déposées dans les boîtes avec des imprimés publicitaires.

Une démarche de développement durable

Environ 35 kg d'imprimés non sollicités (prospectus, catalogues et autres journaux publicitaires) sont déposés chaque année dans nos boîtes aux lettres.

Ces prospectus ont nécessité eau, énergie et matières premières pour leur fabrication et ils augmentent le volume de nos déchets recyclables (poubelle jaune), qui seront ensuite collectées, transportées et recyclées.

L'objectif d'une démarche « STOP-PUB » n'est pas de supprimer la publicité mais de faire en sorte que ceux qui ne souhaitent pas recevoir de publicités ne les reçoivent plus évitant ainsi le gaspillage de papier et les coûts liés au traitement et à la valorisation de ces déchets produits inutilement.

Pour ne pas pénaliser leurs distributeurs, les entreprises les ont salariés. Ainsi les salaires ne sont plus fonction du nombre d'imprimés distribués. Décider de ne plus recevoir de publicité, n'impactera donc pas l'emploi.

Vous souhaitez connaître les promotions des magasins de votre région en version numérique ?

Inscrivez-vous sur le site www.pubeco.fr ou www.promoalert.co